

# QUESTION Habitat Jeunes

## Guide des bonnes pratiques

### 1- Domaine d'application

---

L'UNHAJ met à disposition de ces adhérents, une plateforme en ligne :  
« question-unhaj.org », d'échanges entre les adhérents et les salariés de l'UNHAJ.

L'assistance technique couvre :

- les questions, les demandes de conseils sur les différents champs d'activités du réseau Habitat jeunes ;
- les demandes de documentation, de contact, d'outillages et/ou d'échanges de pratiques.

L'assistance informationnelle du site « question.UNHAJ.org » n'a pas vocation à se substituer aux prestations de formation proposées par l'UNHAJ.

Les obligations décrites dans le présent guide s'appliquent à tout utilisateur du site « question-unhaj.org ».

Le présent guide sera diffusé à l'ensemble des adhérents et disponible sur le site « question-unhaj.org ».

### 2- Conditions d'accès de l'utilisateur

---

Un compte d'accès au site d'assistance est créé pour chaque établissement Habitat Jeunes rattaché à une personne morale adhérente.

L'accès au site d'assistance est conditionné à la saisie d'un identifiant et mot de passe transmis à l'adhérent par l'UNHAJ.

Les nouveaux utilisateurs pourront s'inscrire directement sur la plateforme sous réserve d'activation du compte par l'administrateur du site (l'UNHAJ).

En cas de perte ou d'erreur de mot de passe, l'utilisateur pourra redemander (automatiquement) l'envoi du mot de passe sur l'adresse mail renseignée.

Si un établissement souhaite obtenir plus de codes d'accès avec un email de notification différents, elle devra en faire la demande auprès de l'administrateur du site ([unhaj@unhaj.org](mailto:unhaj@unhaj.org))

### 3- Conditions de production et d'utilisation du site d'assistance

Tout utilisateur du site d'assistance « question-unhaj.org » s'engage à respecter les règles de sécurité suivantes :

- **Ne pas communiquer ou mentionner de données personnelles ou à caractère personnel portant atteinte aux droits et libertés d'autrui ;**
- Procéder à la **mise à jour régulière des logiciels et notamment des antivirus ;**
- **Ne jamais confier son identifiant et mot de passe ;**
- **Ne jamais demander son identifiant et mot de passe à un collègue ou à un collaborateur ;**
- **Verrouiller son ordinateur** dès qu'il quitte son poste de travail ;
- **Signaler toute violation ou tentative de violation** suspectée de ses identifiants et de manière générale tout dysfonctionnement.

L'utilisateur **doit, à la fin de chaque contribution, indiquer au minimum, un prénom, la fonction occupée ainsi qu'un email et/ou un numéro de téléphone** afin d'être recontacté.

L'utilisateur doit **contribuer** au site d'assistance **de façon pertinente**, en soulevant une question claire dans la rubrique adéquate.

Les utilisateurs peuvent aussi apporter des réponses des commentaires aux questions posées par d'autres utilisateurs.

Lorsqu'une question relève d'une spécificité territoriale, l'URHAJ pourra être sollicitée par l'UNHAJ pour répondre à ladite question.

Dans ses contributions, l'utilisateur doit **rester positif et avoir pour priorité le respect de l'autre**. Toutes ses contributions l'engagent.

L'utilisateur accepte **le principe de modération a posteriori**, sur tous les contenus postés sur le site d'assistance UNHAJ. Cette modération peut prendre différentes formes (modifications, corrections, suppressions etc.)

L'utilisateur n'hésitera pas à faire part de ses attentes à l'administrateur du site d'assistance UNHAJ, en veillant à documenter et argumenter ses demandes, et à lui signaler les points perfectibles (bugs, erreurs, etc.).

**Le manquement aux règles et mesures de confidentialité définies par le présent guide est susceptible d'engager la responsabilité de l'utilisateur.**

Ce guide est applicable dès la 1<sup>ère</sup> connexion au site d'assistance « question-unhaj.org ».

Les règles définies par ce guide ont été fixées par l'administrateur du site (l'UNHAJ). Ce document ne prétend pas être exhaustif ou répondre à toutes les situations. L'UNHAJ se réserve le droit de le modifier selon les circonstances.

Tout utilisateur sera informé par l'UNHAJ des évolutions éventuelles de ce guide et s'engage à en prendre connaissance et à les respecter.